

OBJET

Signature de la convention avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la mise à disposition du service d'assistance à la protection des données à caractère personnel

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le

25 AVR 2023

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 6 avril 2023

Et que le nombre des membres en exercice est de :
10

L'an deux mille vingt-trois, le 18 avril à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND, David POTREL et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-4-1 et D 5211-16

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit Règlement Général sur la Protection des Données),

Annexe : RGPD-Convention

La mise en conformité des collectivités avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) représente un travail complexe et chronophage, nécessitant une expertise juridique et technique dans un contexte de contrôle croissant de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) envers personnes publiques.

Dans l'objectif d'une action publique plus performante et plus efficiente, et notamment la réalisation d'économies d'échelle, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre à la disposition de ses communes membres un service visant à garantir le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Le service est composé d'un agent ainsi que d'un logiciel dédié au suivi de la conformité vis-à-vis de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, par la réalisation de missions telles que :

- Le traitement des demandes relatives au RGPD, de la part de la CNIL et des administrés ;
- La tenue du registre des traitements et documentation de la conformité des collectivités bénéficiaires ;
- La réalisation d'audits de conformité ;
- Etc.

La mutualisation est ouverte aux centres communaux d'action sociale.
La commune et le CCAS de Beauchamp, ont exprimé la volonté de bénéficier de ce service.

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du service d'assistance à la protection des données à caractère personnel, ci-annexée, par la CA Val Parisis, la commune de Beauchamp, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale de Beauchamp.

AUTORISE le Président à signer ladite convention avec la CA Val Parisis et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp le 19 avril 2023



Le Maire,
Présidente du CCAS,

[Signature]
Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

[Signature]
Lucile DREVET